

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 15 Décembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 08 décembre 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M ROZET Romaric, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 36

Excusés : M CHIGNIER Bernard remplacé par M. ROZET Romaric, Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercédès, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, M VIODRIN Jérôme à M VALORGE René, M JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à Mme LEBEAU

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

N°2022/N°175

**OBJET : AVENANT 1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CROISEE
DE VEHICULES ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE
BELMONT DE LA LOIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023**

Madame Isabelle DUGELET, vice-Présidente en charge de la cohésion sociale présente aux conseillers communautaires le projet d'avenant à la convention entre la communauté de communes et la commune de Belmont de La Loire pour partager leurs véhicules respectifs (le véhicule 9 places et le véhicule « Twingo »).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant 1 à la convention entre la Communauté de communes et la commune de Belmont, sur la base du projet en annexe,
- Autorise le Président à signer ledit avenant 1 valable jusqu'au 7 juillet 2023 inclus,
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues en section de fonctionnement au budget Enfance-jeunesse.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221215-n2022-175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

